

Cahier de doléances du Tiers État de Burthecourt (Meurthe-et-Moselle)

Cahier des plaintes et doléances que présente la communauté de Burthecourt à l'assemblée des trois États du bailliage de Vic, pour être porté aux États généraux

1° Il a reconnu que les clôtures sont plus nuisibles qu'avantageuses ; il ne sert qu'à occasionner des procès, il retranche une partie des pâtures, et il arrive que celui qui a un clos n'y envoie ses bestiaux qu'après avoir mangé la pâture du finage, tandis que les troupeaux de communauté n'ont pas la liberté d'aller pâturer dans les clos, ce qui est bien injuste ; d'ailleurs, pour former les clôtures, il faut perdre beaucoup de terrains en fossés, ou beaucoup de bois pour des lendres ou des haies ; il arrive ainsi que les prés clos finissent par devenir mauvais ; ainsi nous demandons la suppression de l'édit des clôtures.

2° Depuis quinze ou vingt ans, le bois a redoublé de prix et nous sommes dans la crainte d'en manquer dans peu ; les salines de Château-Salins et de Moyenvic en sont la cause : outre les bois du Roi, elles consomment aussi les bois des communautés et de plusieurs particuliers ; nous demandons donc la suppression des salines, ou bien qu'elles ne puissent brûler que les bois du Roi,

3° Nous sommes entourés des salines et nous payons la livre de sel sept sols neuf deniers la livre, tandis qu'elle ne revient aux Fermiers généraux qu'à cinq ou six deniers la livre. Nous sommes entourés de sources d'eau salée et nous ne pouvons nous en servir autrement. Les employés nous poursuivent, nous emprisonnent, etc. ; ce n'est pas ainsi que des bons sujets du Roi, qui payent beaucoup d'impôts, doivent être traités ; tandis que ce n'est que pour engraisser les Fermiers généraux, et entretenir une grande armée de gardes de tabac pour nous taire tous les jours la guerre ; ainsi nous demandons la suppression de tous ces gens-là, et que le sel et le tabac soient marchands.

4° Les habitants de campagne sont foulés par les impôts, tandis que le Clergé et la Noblesse ne payent presque rien ; cela est si vrai que le dernier laboureur d'une communauté paye plus d'impositions que le seigneur du lieu. C'est pourquoi nous demandons qu'il n'y ait plus qu'un rôle pour toutes les personnes des trois États : ils seront cotisés selon leurs biens et facultés,

5° Nous demandons la suppression de la foraine ; car nous ne pouvons rien transporter en Lorraine, ou conduire de, la Lorraine chez nous, sans prendre des acquits, ce qui gêne le commerce et l'industrie, nous cause toutes sortes de maux et d'inquiétudes ; cependant nous sommes tous Français et tous sujets du même Roi.

6° Nous demandons que les droits sur les fers et les cuirs qui sont d'un usage indispensable, soient diminués.

7° Nous demandons, afin que l'argent soit plus commun dans la province, que les évêques, les abbés, les gouverneurs, les commandants, les intendants, au lieu de demeurer presque toujours à Paris, passent les trois quarts de l'année dans la province, de même que tous ceux qui ont des appointements.

8° Nous demandons qu'attendu que la pâture n'est pas grande sur notre ban, nous puissions envoyer, comme autrefois, nos troupeaux vainpâturer dans les bois du Roi lorsqu'ils seront défensables.

9° Nous demandons qu'il ne soit pas permis de transporter les grains hors du royaume qu'autant que les récoltes auront demi-année, afin de ne pas causer la disette, ou la trop grande cherté dans le prix des grains ; car il est juste que ceux qui les font venir les aient à bon prix, plutôt que de favoriser les étrangers et quelques commerçants.

10° Nous demandons particulièrement la suppression des jurés-priseurs qui ne font qu'occasionner des frais et ruiner les mineurs ; ce sont des gens que nous avons le bonheur de ne pas connaître autrefois, et qui nous désolent aujourd'hui. Leur établissement ne sert qu'à les enrichir à nos dépens.

11° Nous demandons que la dîme ne se paye qu'au dix-huit, tandis que les ecclésiastiques qui les tiennent n'en payent aucunes impositions.

12° Les monastères de l'un et de l'autre sexe tiennent presque la moitié des terres et ne payent rien.

13° Nous sommes accablés de maladies, nous et nos bestiaux, à cause des marais qui nous environnent. Nous demandons donc le recurement de la rivière de la Seille.

14° Nous demandons que les juges gradués des hautes-justices ne puissent juger sans la participation de la justice du lieu.

15° Nous demandons de rentrer sur un pré contenant environ quatre-vingts fauchées, tenu par le seigneur du lieu depuis quarante ou cinquante ans, et que les anciens contrats appellent pâquis communal, ainsi que les vieillards en ont vu jouir ladite communauté.

16° Nous demandons que les chemins de communauté soient ouverts tant à l'entrée du village qu'à sa sortie, de même que les chemins de la Reine et des Vignes.

Telles sont nos principales plaintes et doléances, que nous supplions la Nation et le Roi de prendre en considération.

Fait en l'assemblée de la communauté de Burthecourt, ce quinze mars mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Joseph Henry ; Jeanpierre Laurent.

Pour Claude Martin, sans préjudice aux articles qui ne sont point nécessaires, Augustin Martin et N. Colin de même Jeanpierre Clochette, député, sans préjudice à l'article 14 ; D. Aubin, député.